

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Chez Tante Rosi Ltée	Numéro de permis 2021026	Date d'inspection Le 08 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi Ltée 2		Numéro de téléphone (506) 336-8142	
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance, en après-midi le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les jouets extérieurs sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- L'équipement fix est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée aussi installée selon les instructions du fabricant.
- Des photos sont ajoutées au dossier.
- À la suite de la vérification de 2 nouveaux dossiers des membres du personnel, les 2 documents sont complets.
- Plusieurs absences donc vérification de la désignation prochaine surveillance.

Pendant ma visite, les enfants font leur sieste. Par les suites, les enfants se réveillent doucement.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 08 août 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Doris Comeau

Le 08 août 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date